

FICHE : LES ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION CONTRE L'INCENDIE

L'AR 'équipements de protection collective' :

sans préjudice des dispositions plus spécifiques du présent AR
lorsque l'employeur

- évalue
- choisit
- achète
- installe
- utilise

les équipements de protection contre l'incendie, il applique les articles 4 à 20 de l'AR du 30 août 2013 relative au choix, à l'achat et à l'utilisation d'équipements de protection collective

L'évaluation et le choix d'équipements :

l'employeur tient compte, notamment, des éléments suivants :

- 1) l'aménagement des lieux de travail
- 2) les caractéristiques physiques et chimiques des substances présentes
- 3) les procédés de travail et les équipements de travail
- 4) les caractéristiques des travailleurs qui devront utiliser les équipements de protection
- 5) le nombre maximal de personnes pouvant être présentes
- 6) concernant les services de secours publics
 - leur matériel standard
 - leur personnel
 - le temps nécessaire pour arriver sur le lieu d'intervention

pour ce dernier point

l'employeur consulte le service de secours public

sur tous les points

l'employeur demande l'avis préalable du Comité

Les équipements non automatiques de protection contre l'incendie :

- à des endroits
 - visibles
 - ou clairement signalés
- l'accès aux équipements doit être facile
- la manipulation des équipements doit être facile
- il est clairement indiqué pourquoi ces équipements peuvent être utilisés

Signalisation :

la signalisation

- conforme la signalisation de sécurité et de santé au travail
- aux endroits appropriés
- doit conserver ses propriétés dans le temps

les signaux ou messages d'alerte et d'alarme

- bien perceptibles par toutes les personnes concernées
- ne peuvent être confondus
 - entre eux
 - avec d'autres signaux

Des procédures écrites :

L'usage des équipements de protection contre l'incendie conformément aux procédures écrites de l'article 24

Plus d'info :

- L'AR du 28 mars 2014 relatif à la prévention de l'incendie sur les lieux de travail
- L'AR du 30 août 2013 'équipements de protection collective'
- Le guide "Risques d'incendie ou d'explosion" de la série stratégie SOBANE